

et vous bâillonner. Nous allons même rendre cette loi rétroactive afin d'atteindre tous les fauteurs de troubles qui ont pu nuire à l'ordre public.

Monsieur l'Orateur, nous disons que le gouvernement, à cet égard, manque de bonne foi. Et je veux dire à l'honorable ministre de la Justice, de même qu'à mes collègues, que nous, du Québec, sommes fortement opposés à la violence, mais que nous sommes également opposés à l'abus de pouvoir de ce gouvernement.

Nous nous opposons à la violence et à la force. Nous avons donné notre appui à la loi sur les mesures de guerre, mais nous nous élevons contre la provocation d'un gouvernement qui, par son inertie, accroît la pauvreté, la misère et le désespoir de nos concitoyens, de sorte que le terrorisme n'en est malheureusement qu'à ses débuts.

Monsieur l'Orateur, il y a deux fois plus de diplômés d'universités que d'emplois disponibles. Qu'est-ce qu'on fera demain de ces jeunes? Dieu seul le sait.

Monsieur l'Orateur, ces jeunes sont dans le désespoir et au lieu de s'attaquer aux véritables problèmes, le gouvernement «amuse» les gens avec des crises supposément énormes, avec des lois sur les mesures de guerre ou avec l'abus du pouvoir, de sorte que demain, on se fera dire encore, si les troubles continuent, que c'est le Québec qui est le «troublemaker» de la Confédération.

Monsieur l'Orateur, cette attitude est totalement injuste et provocante pour mes concitoyens du Québec, qui ne sont pas violents, qui ne veulent pas utiliser la force, mais veulent avoir des motifs valables et raisonnables de continuer à vivre dans la confédération canadienne. En tant que Québécois fédéraliste, il m'est difficile de faire comprendre à mes concitoyens que la Confédération est viable et qu'il est bon d'y vivre, lorsqu'on voit un gouvernement provoquer ces gens et profiter d'une crise, si anodine soit-elle, pour faire valoir sa force et faire marcher son valet de Québec.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais terminer ici mes remarques. Nous approuvons les mesures fortes pour condamner les révolutionnaires et mettre de l'ordre au Québec. Nous sommes disposés à appuyer le gouvernement dans sa tentative de restaurer l'ordre public au Canada. Mais là où nous ne marchons plus, c'est quand il veut confiner ce problème au Québec et dire très clairement dans son bill que le problème du terrorisme ne se pose qu'au Québec, car cela est faux.

Lorsque le gouvernement veut nous faire croire, par son projet de loi, que les révolutionnaires n'existent qu'au Québec, c'est encore faux, bien que le ministre dise que ce bill s'applique à la grandeur du Canada. Mais si c'est vrai, monsieur l'Orateur, comme il voudrait le laisser entendre par le signe affirmatif qu'il fait en ce moment, qu'il supprime tout simplement l'expression «province de Québec» et qu'il cesse de nommer le Québec dans ce bill. A ce moment-là, il aura notre appui total, comme il l'a eu à l'occasion de la proclamation de la loi sur les mesures de guerre. Mais aussi longtemps qu'il voudra confiner les terroristes, les révolutionnaires, les barbus et les fauteurs de troubles au Québec, nous ne serons pas d'accord, car cela est provoquant pour nous et injuste pour les Québécois. Il n'y a pas de problèmes qu'au Québec, le Canada tout entier a les siens, à un moment ou à l'autre.

Monsieur l'Orateur, si l'honorable ministre de la Justice ne veut pas réviser ses positions, s'il veut absolument «encadrer» le Québec et refuser de reconnaître que les difficultés peuvent exister ailleurs au Canada, non seulement il ne règle pas le problème, mais il risque de provoquer une recrudescence du terrorisme et un accroissement de la violence et de la force.

Lorsque les premières bombes ont éclaté au Québec, le gouvernement était tout alarmé. Lorsqu'elles ont continué d'éclater, le gouvernement n'a rien fait. Lorsque la Compagnie des jeunes Canadiens a commencé à payer ses dépenses à même les fonds publics, le gouvernement n'a rien fait. Lorsque M. Saulnier, de Montréal, est venu ici et a dit au gouvernement: Il est temps que vous agissiez au Québec, que vous veniez aider la ville de Montréal à rétablir l'ordre et que vous cessiez de financer la révolution au Québec, le gouvernement a répondu: Non, cela est faux, cela ne tient pas debout, Saulnier a tort.

● (5.10 p.m.)

Mais, aujourd'hui, on s'aperçoit que le gouvernement n'a pas su agir à temps, de sorte que la cause des malaises du Québec, y compris le terrorisme, ce n'est pas nécessairement le cadre constitutionnel, mais bien le problème économique, que le gouvernement a accru, provoqué, de sorte qu'à un certain moment, cela a conduit certaines personnes à user de violence.

Monsieur l'Orateur, les actes de terrorisme au Québec, c'est une honte nationale, tout comme Radio-Canada est aussi une honte nationale. Il est regrettable que le gouvernement veuille nous faire croire que cela est confiné au Québec. Nous voulons donc aujourd'hui, par ce débat,—que nous voulons symbolique—faire entendre la voix du Québec et celle de la raison, faire réfléchir nos collègues, qui représentent l'ensemble du Canada, pour qu'ils se rendent compte que le problème qui se pose au Québec n'est pas confiné au Québec, mais qu'il s'agit d'un problème national. Il faudrait comprendre que lorsqu'il se pose un problème en Colombie-Britannique, le Québec en ressent les répercussions et en souffre parfois.

Nous voudrions demander au gouvernement de manifester la même largeur d'esprit, la même compréhension à l'égard du problème du Québec et nous voudrions surtout appeler son attention sur ces problèmes. Par exemple, on prévoit un taux de chômage de 14 p. 100 pour les provinces Maritimes et le Québec, alors qu'en Ontario, il ne sera que de 7 p. 100. Pourquoi cela, monsieur l'Orateur? Depuis 15 ans, au Québec, le taux de chômage excède 4 p. 100, ayant toujours été de 20 à 40 p. 100 plus élevé. . .

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre. La présidence est d'opinion que l'honorable député s'éloigne de plus en plus du sujet de l'amendement à l'étude, lequel, en somme, propose à la Chambre de déférer de nouveau le bill au comité plénier en vue de considérer la définition d'«association illégale». Il a permis au député, durant son discours, de faire des digressions en vue de prouver certains points particuliers, mais il semble qu'à ce moment-ci, il est en train de discuter de l'ensemble du problème canadien, ce qui est contraire au Règlement.

**M. Fortin:** Monsieur l'Orateur, je voulais simplement démontrer, en quelques secondes, que le problème écono-